

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 4 (2012)
Heft: 4: Esprit de famille : la place des proches en institution

Rubrik: Informations DS personnes âgées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

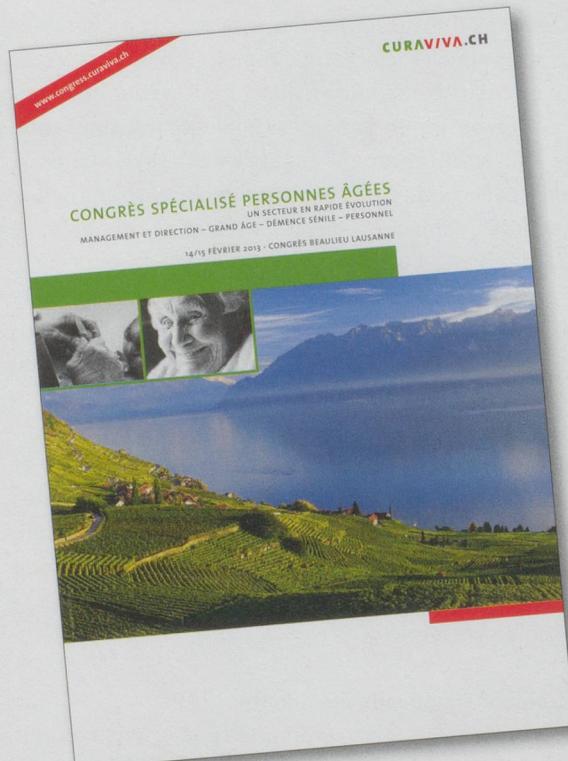
Informations DS personnes âgées

Le conseiller fédéral Alain Berset au Congrès

Le Congrès spécialisé personnes âgées approche lentement, et nous avons reçu, à ce jour, un nombre réjouissant d'inscriptions. Nous vous remercions de votre intérêt pour notre Congrès national et de votre confiance.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons réussi, pour la première fois depuis l'existence du Congrès spécialisé personnes âgées, à nous assurer la présence d'un conseiller fédéral. Le conseiller fédéral Alain Berset a en effet accepté notre invitation et tiendra un discours le deuxième jour du Congrès (15 février). En plus du Congrès spécialisé, Noël est aussi à notre porte. Avez-vous déjà pensé à offrir une entrée au Congrès à vos collaboratrices et collaborateurs ou à vos amis?

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site www.congress.curaviva.ch.



Dans sa prochaine phase, la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs veut se concentrer sur les soins palliatifs de base

Le Dialogue de la Politique nationale de la santé, plate-forme permanente de la Confédération et des cantons, a prolongé de trois ans la «Stratégie nationale en matière de soins palliatifs». L'un des points forts de la deuxième phase 2013–2015 réside dans la promotion des offres de soins palliatifs de base. Les établissements médicalisés pour personnes âgées en font partie.

Plusieurs tâches doivent maintenant être abordées. Tout d'abord, il s'agit de définir les prestations explicitement palliatives dans les soins stationnaires de longue durée. Il faut aussi une définition du niveau de compétence requis pour les soins palliatifs de base. Cela permettra de déterminer les situations dans lesquelles des spécialistes supplémentaires en soins palliatifs (par exemple sous la forme d'équipes mobiles de soins palliatifs) peuvent être sollicités en soutien. Parmi les questions qui restent actuellement sans réponse, il y a surtout celle du financement intégral des prestations de soins palliatifs dans les soins de longue durée. Le niveau de soins requis le plus élevé (220 minutes par 24 heures) n'est pas suffisant pour assurer des soins palliatifs optimaux aux personnes ayant besoin de soins importants durant les crises ou en fin de vie. De plus, sur la base de la définition des soins de la LAMal, les prestations palliatives psychosociales ainsi que les prestations en faveur des référents proches ne sont pas remboursées – toutes deux des tâches essentielles selon la définition des soins palliatifs, tels qu'ils sont également décrits dans les lignes directrices nationales.



Markus Leser
Responsable DS personnes âgées

•Actualité•

Manifestation

Congrès spécialisé personnes âgées 2013

14 et 15 février 2013 à Lausanne
www.congress.curaviva.ch

Divers

Nouvelles informations en continu

Etudes – études achevées sur des thèmes divers
www.curaviva.ch/etudes

Dossiers – informations de fond sur des thèmes spécialisés et d'actualité politique
www.curaviva.ch/dossiers

Instruments de travail – Aide et documentation pour le travail quotidien
www.curaviva.ch → Instruments de travail

Descriptifs des projets du Domaine spécialisé personnes âgées
www.curaviva.ch/projets